

# Validation CA du 17 novembre 2020

## Priorités régionales

Priorités et Fonctionnement commission instruction

	Priorités applicables Jusqu'au 30 septembre 2020	Priorités applicables A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2020	
PRIORITES RELATIVES AU PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salariés de CSP les plus « modestes »</li> <li>• Salariés travaillant dans des entreprises de petites tailles</li> <li>• Salariés ayant les plus bas niveaux de qualification</li> <li>• Salariés ayant une inaptitude avérée ou un risque d'inaptitude</li> <li>• Salariés de plus de 45 ans</li> <li>• Salariés en fonction de l'importance de l'ancienneté professionnelle</li> <li>• Salariés demeurant sur les territoires prioritaires, établis par Transitions Pro</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Salariés les moins qualifiés (Ouvrier et/ou Employés de niveaux 3 ou infra du cadre national des certifications professionnelles)</li> <li>2. Salariés reconnus inaptes et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance</li> <li>3. Salariés des entreprises de moins de 50 salariés</li> </ol>	PRIORITES NATIONALES
PRIORITES RELATIVES AUX ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salariés dont le projet professionnel se situe en dehors de l'entreprise</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Projet d'une durée maximale d'un an calendaire (en continu et à plein temps) ou projet d'une durée maximale de 1200 heures (en discontinu et/ou à temps partiel)</li> <li>5. Projet intégrant une formation certifiante, structurée autour d'un ou plusieurs blocs de compétences, enregistrées au RNCP</li> <li>6. Projet proposant une ingénierie spécifique de formation ou de parcours</li> <li>7. Projet intégrant un parcours de formation incluant un co-financement</li> <li>8. Projet ciblant un métier à fortes perspectives ou un métier émergent</li> </ol>	
PRIORITES REGIONALES OPTIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ruralité</li> <li>• La saisonnalité</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue</li> <li>10. Salarié en contrat court et temps partiel</li> </ol>	PRIORITES REGIONALES OPTIONNELLES

# LES NOUVELLES PRIORITÉS AU NATIONAL :

## SOCLE COMMUN À TOUT LE RÉSEAU

PRIORITÉS 1 à 5 : mise en application au 1 <sup>er</sup> octobre 2020		PTS
1	Projet de salariés les moins qualifiés, à savoir les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 et infra du cadre national des certifications professionnelles	5
2	Projet de salariés reconnus inaptes et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance d'inaptitude	1
3	Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés	1
4	Projet de salariés d'une durée maximale d'un an calendaire si le projet est réalisé en continu et à plein temps ou projet d'une durée maximale de 1200 heures si le projet est réalisé en discontinu et/ou à temps partiel	2
5	Projet qui intègre une formation certifiante structurée autour d'un ou plusieurs blocs de compétences permettant d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP	1

# Proposition sur les priorités régionales

— **Priorité 6** : Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours valorisée en région, dont la liste est définie par Transitions Pro Pays de la Loire (catégorie de priorités régionales)

- Parcours mixte Formation/VAE
- Parcours mixte /Ingénieries Alternance
- Parcours mixte CLEA (tous dispositifs cléA)
- AFEST
- Pédagogie multimodale (présentiel et distanciel, FOAD)

1 point

— **Priorité 7** : Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement de la part d'une des parties suivantes

→ **Entreprise**

- Valorisation quelque soit le montant de la participation

→ **Autre Cofinancement**

- OPCO
- Région

2 points

Exclusion des financements (FSE, AGEFIPH, Pole Emploi)

**— Priorité 8** : Projet ciblant un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent



**Analyse croisée pour définir les métiers  
à fortes perspectives d'emploi**

**- Données nationales**

Les 23 métiers émergents de France Compétences

**- Données régionales**

Besoins en Main d'œuvre Pôle emploi Pays de la Loire

**- Données OPCO** suite aux rencontres du 1<sup>er</sup> semestre : Ocapiat, Constructys, Atlas

**- Etudes Orci** <https://www.orci-pdl.fr/etudes/>

**- Filières prioritaires du gouvernement pour le plan de relance**

**- Etudes DARES métiers en tension** <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-tensions-sur-le-marche-du-travail-en-2019>

1 point

## — **Priorité 9** : Projet de salarié en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminué

Cette priorité permettra au salarié **un tremplin si son emploi est menacé** par un contexte économique difficile

Point sur la conjoncture économique et sociale de la Région Pays de la Loire

- Aéronautique et sous traitance
- Automobile
- Activités de nautisme
- Construction navale
- Hôtellerie / Restauration /Bars
- Tourisme
- Culture et spectacle
- Activités sportives et de loisirs
- Commerce de détail et de services

1 point

## — Priorité 10 : Projet de salarié en contrat court

- CDD
- Intérimaire
- Intermittents du spectacle
- Salarié à temps partiel (quelque soit la durée)

1 point